

## Compte rendu Conseil d'Administration du 19 décembre 2018

### Présents :

- Mesdames : Christèle DEROSCH, Jacqueline RIONDÉ, Sophie TARQUINY
- Messieurs : Alain CHATTON, Jean Michel GRIMAL, Matthieu HARROUET, Olivier HENOCQUE, Gilles MORAND

### Absents :

- Madame Stéphanie GUITTOT
- Messieurs Gilles FLOTTES et Sébastien de NEVE (pouvoir donné à Christèle Derosch)

### Assistait à la réunion :

- Madame Marie-Noëlle JUST

### Statuts

Le projet de nouveaux statuts est approuvé par le CA.

### Modification du Règlement du Championnat de France du Cheval Arabe

- Il est décidé que les propriétaires de nationalité française auraient la possibilité d'inscrire des chevaux nés à l'étranger et inscrits au SB français. Objectif : favoriser la participation à ces championnats. Les chevaux des propriétaires **étrangers devront être nés en France** et avoir été inscrits au SB français à la naissance (un nouveau règlement sera publié prochainement)
- Le secrétariat se chargera de vérifier ces informations et demandera une preuve de la nationalité du propriétaire au moment de l'inscription.
- La Coupe de France **devient** un challenge entre les membres **de nationalité française** de l'Aca.
- Réfléchir à la part Aca dans la dotation dans un contexte de baisse de participations.
- Le Championnat de France aura lieu à Vichy les 17 et 18 **août** 2019.

### Les concours nationaux/internationaux de show

La question des moyens susceptibles de soutenir le développement de l'élevage « show » se pose.

- Il est décidé de relancer des concours nationaux de proximité malgré un risque de faible participation.
- Idée de la mise en place par l'ACA d'un fonds de garantie pour l'organisation de ces concours. A minima, l'ACA prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement des officiels (les juges et le commissaire disciplinaire).
- Idée d'organiser une tournée de formation (Franck Boëtto) à la préparation et présentation des chevaux pour que les éleveurs ne soient pas obligés d'avoir recours à un entraîneur pro.
- Maintien du concours de Rosières aux Salines en proposant à l'organisateur que ce concours soit « européen ».
- Démonstration de chevaux arabes « montés »

Si les chevaux arabes sont montrés montés, il faut, pour qu'ils soient mis en valeur, que ce soit d'un très bon niveau d'équitation. Le circuit FFE devrait être privilégié.

### **Relation entre le Conseil d'Administration et la commission du Stud-Book**

Contrairement aux autres races, l'arabe ne donne pas lieu à approbation (règle WAHO). Il y a donc deux types de question à régler au niveau du SB : celle des rattrapages de carnets de saillies afin de permettre d'inscription des poulains issus de saillies non déclarées et les questions de fond parmi lesquelles sont d'actualité : l'inscription des clones et de leurs produits, l'obligation de la vaccination rhinopneumonie, la définition du champ des transferts d'embryons.

A ce stade des échanges, il semblerait que l'on retienne que la commission du SB est souveraine pour gérer les problèmes courants mais que les problèmes de fond passerait par la validation du CA.

### **Finale Modèle et Allures « orientation endurance »**

- Classes qualificatives : une interrogation sur les 1 ans est posée. Il est proposé de tester sur les régionales. Ces classes ne seraient pas primables par la SHF(mais la Finale pourrait être primée par le Sultanat d'Oman).
- Prime PACE 2019 : la validation des points PACE en 2019 sera automatique sans qu'il n'y ait d'obligation de présentation du produit de l'année en cours, **sous réserve d'engagement sur un concours virtuel.**
- Il est décidé de maintenir un classement scratch toutes races confondues et un classement enregistré race par race : Ar, DSA et AA.
- Il est décidé que la finale 2019 aura lieu à Florac. Une réflexion sur la faisabilité de la finale en 2020 à Uzès sera engagée.
- Il est proposé la composition suivante pour le jury de la finale 2019 : Guillaume Blanc, 1 juge français et 1 juge étranger
- Le préprogramme de la finale pourrait être le suivant :
  - Mercredi 4 septembre 2019 : 2 et 3 ans
  - Vendredi 6 septembre 2019 : les 1 ans

### **Adhésions 2019**

La cotisation Aca France est maintenue à 20 €. Les adhésions se feront via le site de la SHF.

### **Pointage**

- Le projet a été validé par le CA du 20 juin, il est donc engagé.
- Le pointage permet de donner des éléments indépendants du jugement : descriptif sur une échelle linéaire. Tous les animaux seront pointés de la même façon et le pointage des produits permettra de faire des analyses d'héritabilité
- L'analyse des données recueillies devrait garantir le gommage des effets « pointeurs » et « âge du produit pointé ».
- La principale contrainte réside dans le peu de pointeurs formés alors qu'une base de 1000 chevaux pointés dont on connait la généalogie est un critère essentiel de fiabilité.

- Il serait intéressant, par le pointage de performeurs d'arriver à déterminer les critères qui ont un impact sur la performance et ceux qui ont un autre intérêt.
- La question d'un bilan radio à réaliser en complément reste sans réponse à ce jour. Le sujet est abordé régulièrement, l'utilité de ce bilan est reconnue par tous, seule la question du financement est à régler.
- L'idéal serait de pouvoir utiliser la Morpho 3 D mais c'est un processus long à mettre en œuvre et à exploiter et surtout très coûteux.

6 février 2019

J.Rionde/ M.N.Just